



Ministre de l'Intérieur

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

Police

FAQ 2009-30

Date d'émission

31-12-2009

OBJET Paiement des dotations via l'intervention du Service Central des Dépenses Fixes

Références

1. Arrêté royal du 18 décembre 2009 portant attribution d'une allocation fédérale complémentaire pour le financement de la police locale pour l'année 2009, *M.B.* 31-12-2009 ;
2. Arrêté royal du 18 décembre 2009 relatif à l'octroi d'une subvention fédérale de base et d'une allocation pour équipement de maintien de l'ordre public à la commune ou à la zone de police pour l'année 2009, *M.B.* 31-12-2009 ;
3. Arrêté royal du 18 décembre 2009 portant attribution d'une allocation fédérale complémentaire pour l'indexation du financement de la police locale pour l'année 2008, *M.B.* 31-12-2009 ;

Chargé de dossier SSGPI Contactcenter Tel 02 554 43 16

Fin décembre, le paiement d'un certain nombre de dotations sera effectué sur le compte bancaire de la zone de police et ce, à la suite de la publication des arrêtés royaux repris en référence.

Il s'agit:

- de la subvention fédérale 2009;
- de l'allocation fédérale complémentaire 2009;
- le cas échéant, de l'aide spécifique pour l'année 2009;
- de l'allocation pour équipement de maintien de l'ordre 2009;
- de l'allocation fédérale complémentaire pour indexation 2008.

Fin décembre, le comptable spécial et le Chef de corps recevront un courrier dans lequel ils pourront retrouver de plus amples informations à propos des montants qui seront versés le 31-12-2009.

-----XXXXX-----